

# RÈGLEMENT

## CONCOURS PHOTO 2018

### ORGANISÉ PAR LES "INDUSTRIES DU HAVRE" (IDH)

#### 1. PRESENTATION

L'association des "Industries du Havre", présidée par Monsieur Raphaël CLAIRIN, Vice-président stratégie du Groupe SIDEL, organise un concours de photographies entre le **21 mars 2018** et le **20 juin 2018** sur le thème :

### « Les Printemps de l'Industrie»

Les photographes ne sont pas limités au périmètre de la Zone Industrielle du Havre. Ils ont libre choix du lieu des prises de vue sur le territoire Normand.

#### 2. PARTICIPATION

##### ➤ PRIX

Le concours s'articule autour de 4 prix « amateurs » et d'une catégorie « Auteur», non primée :

- Le Prix « **Grand Public** », ouvert à tous les amateurs résidant ou travaillant en France, sans condition d'âge.
- Le Prix « **Salariés des Industries du Havre** », ouvert à toute personne pouvant justifier de son emploi dans l'établissement havrais de l'une des industries membres de l'association au cours de l'année 2018 (voir liste dans le formulaire de participation).
- Le prix « **Instagram** », ouvert à tous les amateurs résidant ou travaillant en France, sans condition d'âge, qui posteront un ou plusieurs clichés en taguant #concoursIDH2018
- Le Prix du «**Jury** », sélectionné parmi les photographies reçues dans le cadre du concours.
- La catégorie « **Auteur Photographe**», ouverte aux non-professionnels bénéficiant d'un n° SIRET. Cette catégorie ne sera pas primée mais les Industries du Havre mettront en valeur les épreuves reçues. Les Auteurs Photographes transmettront une série de 5 photos illustrant le thème du concours.

Le concours est interdit aux membres du jury.

Les participants préciseront dans le « *formulaire de participation* » ci-joint le prix pour lequel ils concourent. Un même participant ne peut concourir que pour un seul prix. En cas d'absence de choix sur le formulaire ou de choix multiples, le candidat sera par défaut inscrit au prix « Grand Public».

##### ➤ CATEGORIES

Chacun des quatre prix comporte deux catégories de photographies : « Noir & blanc » et « couleur ». Quel que soit le prix choisi par le participant, celui-ci pourra présenter : **Une** photographie « couleur » ou **une** photographie «noir et blanc», ou **deux** photographies : une « couleur » et une «noir et blanc».

➤ **CARACTERISTIQUES DES PHOTOGRAPHIES**

Seront exclus du concours :

- Les montages photographiques. Seules les retouches d'usage sont autorisées.
- Les photos signées au recto afin d'assurer l'anonymat lors de la réunion du jury
- Les photos identifiées avec des étiquettes auto collantes au verso (afin de faciliter le montage des photos exposées)

En raison du relèvement du niveau d'alerte Vigipirate, l'abord des sites industriels est désormais extrêmement surveillé et contraint. Les photos prises à l'aide d'un drone ou tout autre moyen de survol des sites sont interdites.

Si les organisateurs considèrent que le cliché a entraîné une prise de risques inconsidérée, ou enfreint des règles de sécurité, le cliché sera disqualifié.

➤ **ENVOIS**

Les participants devront envoyer leur(s) photo(s) développée(s) sur un tirage papier au format compris entre 20x30 et 30x45, exception faite de la catégorie « Instagram » pour laquelle seul le fichier numérique sera transmis.

Les participants devront transmettre leur(s) photo(s) numérique(s) au format jpeg à 300 dpi et max. 5Mo, à l'adresse : concours.photo.idh@gmail.com

Les participants indiqueront au dos des tirages leur nom, prénom, le lieu et la date de la prise de vue ainsi que le prix pour lequel ils concourent.

Les dossiers (formulaire d'inscription + photos et CD ROM ou mail) devront être envoyés avant le **20 juin 2018** minuit, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse correspondant au prix pour lequel elles concourent :

Pour le Prix « **Grand Public** »,

**Concours photos « Industries du Havre »**  
**Carole BOISSIN**  
**CIM**  
**BP 542**  
**76058 Le Havre Cedex**

Pour le Prix « **Salariés des Industries du Havre** »,

**Concours photos « Industries du Havre »**  
**Michaël HIDRIO**  
**Le Havre Développement**  
**19 rue Georges Braque / CS 70854**  
**76085 Le Havre**

Pour la catégorie « **Auteurs Photographes** »,

**Concours photos « Industries du Havre »**  
**Aude TOURRES**  
**SHMPP**  
**Route de la Pointe du Hoc**  
**76600 Le Havre**

En dépit de tout le soin apporté au traitement des photos, l'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration des images quelle qu'en soit la cause.

Les photographies ne seront pas restituées.

### 3. DOTATION ET RESULTATS

3 650 € de prix sont répartis dans les **14** récompenses suivantes :

- Prix « **Grand Public** »,
  - 1ères places (couleur et noir & blanc) : chèque cadeau de 400 €
  - 2èmes places (couleur et noir & blanc): chèque cadeau de 200 €
  - 3èmes places (couleur et noir & blanc): chèque cadeau de 150 €
- Prix « **Salariés des Industries du Havre** »,
  - 1ères places (couleur et noir & blanc) : chèque cadeau de 400 €
  - 2èmes places (couleur et noir & blanc): chèque cadeau de 200 €
  - 3èmes places (couleur et noir & blanc): chèque cadeau de 150 €
- Prix « **du jury** »,
  - Chèque cadeau de 500 €
- Prix « **Instagram** »,
  - Chèque cadeau de 150 €
- Catégorie « **Auteurs Photographes**»,
  - Communication sur les séries transmises (couleur et noir & blanc)

Il n'y aura pas de cumul de prix. Si les photos des catégories couleur et noir & blanc, de l'un des participants étaient sélectionnées, le jury retiendrait la photo ayant le meilleur classement.

Les résultats du concours seront disponibles au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2018** sur le site Internet des Industries du Havre ([www.industriesduhavre.com](http://www.industriesduhavre.com))

Les personnes dont la ou les photographies auront été primées seront informées par courrier.

### 4. JURY

Le jury est composé de six personnes : le Président de l'association « Industries du Havre », 2 membres de l'association « Industries du Havre », le Photographe professionnel qui se joint au groupe de travail « Concours Photo » ainsi que 2 personnes professionnelles de l'image ou du monde des arts.

Le jury choisira les photos gagnantes dans chacune des catégories, sur la base de photos présélectionnées par le groupe de travail « Concours Photo » du comité de pilotage de l'association des Industries du Havre.

#### Propriété intellectuelle

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur de la ou des photographie(s) remise(s) et que leur utilisation par l'association des "Industries du Havre" ne se fera pas en violation de droits de tiers, à quelque titre que ce soit. Il garantit l'association des Industries du Havre contre toutes contestations et revendications des tiers à ce titre. La présence de personnes reconnaissables sur les photographies devra ainsi faire l'objet d'une autorisation écrite de celles-ci.

La participation au concours implique l'octroi, à titre gratuit, d'une licence sur les photographies qui seront sélectionnées par l'association. Cette licence permettra l'utilisation de ces photos dans le cadre de la promotion des concours photo passés et à venir organisés par l'association. En conséquence, le participant s'engage à concéder aux "Industries du Havre", à titre non exclusif, tous les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et d'adaptation de la ou des photographie(s) sélectionnée(s) et ce pour tous supports, y compris Internet et tous autres supports multimédia.

Si une autre utilisation que celle décrite précédemment devait être faite des photographies, l'association s'engage à demander par écrit l'autorisation spéciale à son auteur.

## 5. CLAUSES GENERALES

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque participant certifie que rien dans son activité professionnelle ne s'oppose à sa participation au présent concours.

L'association des "Industries du Havre" se réserve le droit de mettre fin au présent concours à tout moment, sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne soit due.

Les participants autorisent expressément l'association des « Industries du Havre » à utiliser leur nom, prénom et coordonnées dans le cadre du présent concours ou à des fins de communication sans que cette utilisation ne puisse ouvrir aucun droit. En application de l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant recueillies pour les besoins du concours.

Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à :

Mme Carole BOISSIN  
CIM  
BP 542  
76058 Le Havre Cedex  
carole.boissin@cim-france.com

Le présent règlement est déposé en original auprès de Maître Mathilde CABIN-DACIER, Huissier de justice dont le siège est situé 22, rue Jules Lecesne, 76600 LE HAVRE. Ce règlement est, par ailleurs, disponible sur le site Internet des Industries du Havre ([www.industriesduhavre.com](http://www.industriesduhavre.com)).

## FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO 2018

## COORDONNÉES PERSONNELLES

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Profession : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone(s) : ..... Email (facultatif) : .....

L'ensemble des rubriques ci-dessus (excepté l'Email) doit être renseigné pour pouvoir participer au présent concours.

## Pour quel prix présentez-vous votre ou vos photographie(s) ? (un seul choix possible)

Prix « **Grand Public** »,  Noir et blanc et/ou  Couleur  
 Ou

Prix « **Salariés des Industries du Havre** »  Noir et blanc et/ou  Couleur

Pour ce prix, réservé aux employés de l'établissement havrais des membres des Industries du Havre, merci de cocher la case correspondant à votre employeur :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> ALKION Terminal Le Havre | <input type="checkbox"/> ESTENER                  | <input type="checkbox"/> SEDIBEX                    |
| <input type="checkbox"/> AIR LIQUIDE              | <input type="checkbox"/> FOURE LAGADEC            | <input type="checkbox"/> SHMPP                      |
| <input type="checkbox"/> AUXITEC                  | <input type="checkbox"/> IES INGENIERIE           | <input type="checkbox"/> SIDEL                      |
| <input type="checkbox"/> CCI du Havre             | <input type="checkbox"/> IMPERIAL TOBACCO (SEITA) | <input type="checkbox"/> SITA Grand Ouest           |
| <input type="checkbox"/> CEGELEC                  | <input type="checkbox"/> LAFARGE CEMENTS          | <input type="checkbox"/> SOM INDUSTRIE              |
| <input type="checkbox"/> CHEVRON                  | <input type="checkbox"/> LASSARAT S.A             | <input type="checkbox"/> TOTAL Plateforme Normandie |
| <input type="checkbox"/> CIM                      | <input type="checkbox"/> LE HAVRE DEVELOPPEMENT   | <input type="checkbox"/> TOTAL FLUIDES              |
| <input type="checkbox"/> CLEMESSY SERVICES        | <input type="checkbox"/> LUBRIZOL                 | <input type="checkbox"/> TOURRES & Cie              |
| <input type="checkbox"/> DRESSER RAND             | <input type="checkbox"/> OMNOVA SOLUTIONS         | <input type="checkbox"/> TRAPIB                     |
| <input type="checkbox"/> EDF                      | <input type="checkbox"/> OREADE                   | <input type="checkbox"/> UNIFER                     |
| <input type="checkbox"/> EIFFAGE CONSTRUCTION     | <input type="checkbox"/> RESOFLUID                | <input type="checkbox"/> YARA                       |
| <input type="checkbox"/> ERAMET                   | <input type="checkbox"/> S2M                      |   |

Ou

Catégorie « **Auteurs Photographes** »  Noir et blanc et/ou  Couleur

## Comment avez-vous pris connaissance de l'existence du concours photo 2018 ?

- Presse : Préciser laquelle : .....  
 Internet : Préciser (bannière, site, blog) : .....  
 Bouche à oreille  
 Autre média (TV, Radio, Affiches) : Préciser : .....

Ces informations ont pour seul destinataire l'association des "Industries du Havre", auprès de qui peuvent s'exercer les droits d'accès et de rectification.

Les photographies ainsi que le présent formulaire dûment renseigné doivent être expédiés aux adresses mentionnées dans l'article 2 avant le **20 juin 2018 Minuit**.

" Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance du règlement du concours photo 2018 et déclare en acceptant l'intégralité des termes et notamment les dispositions concernant les droits de propriété intellectuelle afférents aux photographies sélectionnées. "

Fait à : .....

SIGNATURE (du représentant légal pour les mineurs)

Le : .....

### Autorisation préalable pour la publication de photographies

Dans le cadre de son concours photo « Les Printemps de l'Industrie », l'association des "Industries du Havre », présidée par Monsieur Raphaël CLAIRIN, Vice-président stratégie du Groupe SIDEL, est autorisée par la présente à publier les photos des participants ainsi que leur nom et prénom sur des supports de communication de l'association « Industries du Havre » dans le cadre de la promotion du Concours Photo sans que cette utilisation puisse ouvrir aucun droit.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

autorise la publication de mes nom et prénom et des photos que j'ai présentées au concours

Pour une durée de 5 ans, sur des brochures et supports de communication des Industries du Havre, dans la presse régionale, sur les réseaux sociaux et sur le site Internet des Industries du Havre dans le cadre de la promotion des concours photo passés et à venir.

Je m'engage à ne demander, ni rémunération complémentaire, ni droit d'utilisation pour les utilisations précitées.

Je reconnais avoir été informé des modalités pour exercer mon droit d'accès, de modification et de suppression concernant ces publications.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....., le .....

SIGNATURE :